

Vous protéger,  
c'est notre  
priorité

# Surcomplémentaire santé Individuelle



→ Addeo

DONNEZ DE LA **HAUTEUR**  
A VOS **GARANTIES** !

**CCMO** SANTÉ  
PRÉVOYANCE  
**MUTUELLE**

L'ESSENTIEL, C'EST VOUS.

Vous protéger,  
c'est notre  
priorité

# Surcomplémentaire santé Individuelle



Vous possédez déjà une complémentaire santé et vous souhaitez **renforcer vos remboursements grâce à une surcomplémentaire individuelle** ?

CCMO Mutuelle vous propose **Addeo** pour réduire efficacement votre reste à charge. Elle est accessible aux assurés possédant une complémentaire santé individuelle ou collective, qu'elle soit souscrite à la CCMO ou chez un autre organisme assureur.

## ..... Découvrez les avantages d'Addeo

Des **garanties lisibles**  
exprimées **en euros**

Des **garanties**  
**immédiates**

Une **gestion simplifiée** en cas  
d'adhésion à une  
complémentaire  
santé CCMO et à la  
surcomplémentaire  
Addeo

Un **plafond optique**  
**annuel** (dès le niveau 2)

Avantage famille :  
**gratuité au-delà du**  
**2<sup>ème</sup> enfant**

## Une solution au plus près de vos besoins

**Addeo** vous permet de **maximiser vos remboursements**, en particulier :

- sur les postes réduits par les limites fixées par le contrat responsable, comme l'optique ou les honoraires des médecins non signataires du Contrat d'Accès aux Soins.
- sur les postes peu ou pas remboursés par le Régime Obligatoire et les organismes complémentaires comme les prothèses et implants dentaires.

En fonction de vos besoins, choisissez le niveau le plus approprié :

- Vous recherchez un renfort sur l'**hospitalisation** et les **consultations de médecins** → **Addeo 1**
- Vous recherchez une **surcomplémentaire complète à moindre coût** → **Addeo 2**
- Vous souhaitez une meilleure prise en charge sur l'**optique** → **Addeo 3**
- Vous avez surtout besoin d'une bonne prise en charge sur le **dentaire** → **Addeo 4**

Donnez de la hauteur à vos garanties avec **Addeo** !

# Des garanties claires

			Dans la limite des frais engagés - Régime non responsable			
Les remboursements CCMO sont effectués en complément des remboursements du régime obligatoire (R.O.) et de la complémentaire santé.			Addeo 1	Addeo 2	Addeo 3	Addeo 4
 <b>HOSPITALISATION / GÉNÉRALISTES / SPÉCIALISTES</b>	Honoraires praticiens hospitaliers	Plafond/acte Limité à 10/an	70€	40€	100€	100€
	Transport remboursé par le R.O.	Plafond/acte Limité à 10/an	30€	20€	40€	60€
	Consultations et visites de généralistes et spécialistes	Plafond/consultation-visite Limité à 10 / an	10€	20€	30€	40€
 <b>OPTIQUE</b>	Équipement optique remboursable par le R.O. : monture + 2 verres	Plafond/an	-	100€	250€	150€
	Chirurgie correctrice (myopie, presbytie) hors honoraires	Plafond/oeil Limité à 2 interventions/an	-	50€	150€	100€
 <b>DENTAIRE</b>	Prothèses dentaires remboursées par le R.O.		-	150€ / prothèse Maxi 3 prothèses / an	200€ / prothèse Maxi 4 prothèses / an	300€ / prothèse Maxi 5 prothèses / an
	Implantologie dentaire non remboursée par le R.O.		-	150€ / implant Maxi 3 implants / an	200€ / implant Maxi 4 implants / an	300€ / implant Maxi 5 implants / an
	Orthodontie remboursée ou non par le R.O.	Plafond/semestre	-	150€	200€	300€
 <b>AUDITIF ET CURES THERMALES</b>	Prothèses auditives remboursées ou non par le R.O.	Par prothèse Limité à 2 prothèses / an	-	-	50€	100€
	Cures thermales remboursées par le R.O. <sup>(1)</sup>	Plafond/cure Limité à une cure / an	-	-	50€	100€
 <b>SERVICES<sup>(2)</sup></b>	Assistance <sup>(3)</sup> ; aide ménagère, accompagnement social, informations par téléphone		Oui	Oui	Oui	Oui
	Garantie Pass-Sports <sup>(4)</sup> : assurance scolaire, capital en cas d'accident		Oui	Oui	Oui	Oui

Les remboursements CCMO Mutuelle interviennent sur des prestations prises en charge par le régime obligatoire sauf indication contraire. Les remboursements CCMO Mutuelle valent par bénéficiaire, dans la limite des frais engagés. Les remboursements CCMO Mutuelle exprimés en plafond interviennent en plus du remboursement du régime obligatoire et de la complémentaire santé. Les limitations par an s'entendent par année civile. Pour les praticiens non conventionnés, le remboursement est effectué sur la base de remboursement transmise par le Régime Obligatoire (tarif d'autorité). (1) Le plafond est calculé au prorata du nombre de jours de la cure par rapport à une cure de référence de 21 jours maximum. (2) Pour les nouveaux adhérents uniquement. Si vous êtes adhérent CCMO Mutuelle, ces services sont déjà inclus dans votre contrat de complémentaire santé. (3) Cette prestation est assurée par un assistant partenaire. (4) Cette prestation est assurée par la Mutuelle des Sportifs (MDS) R.O. = Régime Obligatoire

## Exemples de remboursement

Avec une base obligatoire existante\*

**POUR UNE PAIRE DE LUNETTES ADULTE AVEC VERRES SIMPLES : 350 €**

• AVEC Addeo 3

Le R.O.  
4,44 €

Votre mutuelle  
100 €

Addeo 3  
245,56 €

Reste à charge  
0 €

**POUR UNE PROTHÈSE DENTAIRE REMBOURSÉE PAR LE R.O. (HBLDo38) : 550 €**

• AVEC Addeo 4

Le R.O.  
75,25 €

Votre mutuelle  
59,12 €

Addeo 4  
300 €

Reste à charge  
115,63 €

\* Couverture collective avec le panier de soins ANI





CONTACTEZ-NOUS



→ PAR  
TÉLÉPHONE

**03 44 06 90 00**

OU SUR



[www.ccmo.fr](http://www.ccmo.fr)

- 📍 Amiens :  
5 rue Léon Blum  
**03 22 66 40 70**
- 📍 Beauvais :  
- 17 place Jeanne Hachette  
**03 44 06 27 60**  
- 8, avenue du Beauvaisis  
PAE du Haut-Villé  
**03 44 06 90 00**
- 📍 Boulogne-Billancourt :  
44 av. JB Clément  
**01 41 86 01 10**
- 📍 Compiègne :  
21 rue Saint Nicolas  
**03 44 36 49 40**
- 📍 Creil :  
20 rue de la République  
**03 44 28 84 00**
- 📍 Soissons :  
16 rue Quinquet  
**03 23 54 47 60**